

ANNEXE 2 avec les tableaux A et B : PARTIE A REMPLIR PAR L'ENSEIGNANT PUIS A ADRESSER A L'EN DE LA CIRCONSCRIPTION OU AU CHEF D'ETABLISSEMENT AVANT LE 23 avril 2023 (délai de rigueur), L'EN OU LE CHEF D'ETABLISSEMENT ADRESSE LES DOCUMENTS APRES LES AVOIR VISES A LA DPE1D AVANT LE 17 mai 2023 (date limite).

A : Diplômes et examens professionnels

A.1. DIPLOME(S) : inscrire tous les diplômes à partir de Bac+2 (justificatifs obligatoires) 5 points par diplôme				
ANNEE	ETABLISSEMENT	CLASSE/SPECIALITE	DIPLOME(S) OBTENU(S)	Points attribués
Exemple 2017	Université de Toulouse	Education Physique et Sportive	Master 2 en Sciences et Techniques des Activités Physiques et sportives	20
A.2. TITRE(S) PROFESSIONNEL(S) (justificatifs obligatoires : 10 points par titre)				
ANNEE	ACADEMIE	SPECIALITE / TITRE	OPTION	Points attribués
Exemple 2017	Mayotte	Certificat Informatique et Internet de niveau 2 Enseignant (C2I2e)	INFORMATIQUE	10

B : Acquis de la formation professionnelle (30 points maximum)

B.1. FORMATION(S) AVEC CERTIFICATION (20 points maximum)			DIPLOME(S) OBTENU(S)	Points attribués
ANNEE	ETABLISSEMENT	CLASSE/SPECIALITE		
Exemple 2010	Centre de formation	Animateur	B.A.F.A	10

B. 2. FORMATION(S) DANS OU HORS DE L'EDUCATION NATIONALE) NE DELIVRANT PAS DE DIPLOME (SUR ATTESTATION DE PRESENCE : 10 points maximum)							
(en choisir au maximum 5 et joindre les justificatifs : 2 points par stage)							
Exemple 1 2 3 4 5	PERIODE		DUREE (3 jours minimum)	NATURE des FORMATIONS PAF et hors éducation nationale	SPECIALITE	INTITULE DE LA FORMATION ET INTITULE DU TITRE EVENTUELLEMENT OBTENU	Points attribués
	DU	AU					
Exemple	01/03/2017	15/03/2017	15 jours		Mandataire	Mandataire de la coopérative OCCE	2
						/20

Pris connaissance, le

Signature de l'enseignant

Le

Signature de l'IEEN